



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2023

OBJET :

DE-23-04-1-16) CONVENTION DE LABELLISATION "EURODESK" POUR LE
POINT INFORMATION JEUNESSE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 30 mars 2023 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY,
Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme
ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE
CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme POLLARD (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-
RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. BOUKOBZA, M. EPINAT .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230413-lmc1H10674H1-DE
Date de réception en Préfecture : 18/04/2023
Date de Publication : 18/04/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la proposition du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse de conférer au Carré le label « EURODESK » donnant accès aux informations et à l'expertise du Centre Régional d'Information et de Documentation Jeunesse ;

Considérant que l'adhésion au label relais EURODESK permettra au Point d'Information Jeunesse de Vincennes de renforcer la qualité de son accompagnement des jeunes dans leurs recherches de mobilité à l'étranger ;

Considérant la volonté de la Ville de bénéficier de ce label dans le cadre de son Point Information Jeunesse ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 06 avril 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention entre la ville de Vincennes, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse et le Centre Régional d'Information et de Documentation Jeunesse relative à l'adhésion de la Ville au label EURODESK.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé